

LA GAZETTE DE QUÉBEC.

Est publiée chaque jour, chez Neilson & Co., imprimeurs-libraires, rue de la Montagne, Québec.

Abonnement pour les deux années 30s. par an, et 6s. frais de poste.

Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

Les annonces se font par insertion, ou par bande, ou par affiche.

DECRETS.

Avant par le présent donné, que les terres et héritages sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux enchères et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas.

DISTRICT DE MONTREAL.

Marie Louise Dubois contre William Thompson, son époux: 10. Une ferme dans la paroisse de St. Eustache, seigneurie de Mille Isles, comté des Deux Montagnes, d'un arpent et demi de front sur seize de profondeur, le tout plus ou moins, bornée par le chemin du roi, Antoine Champagne, François Desforges et Eustache Desforges.

Joseph Stowe et Jane Lacasse, son épouse, contre William Annesley, de Montréal: 10. Une terre à La Petite Côte de la Visitation, paroisse du Sault des Recollets, bornée par Demoiselle et Madame Lacroix, David Stansfeld, les représentants de Fisher, veuve Perrault, François Dugas dit Labrière, Thomas Hastings et Olivier Smith, formant soixante-et-six arpents et 62 perches en superficie, plus ou moins, avec bâisses.

Benjamin Starnes contre Paul Brozeau, de St. Benoît: Un emplacement au village de la sudite paroisse, de soixante pieds et demi de front sur un arpent de profondeur, le tout plus ou moins, borné par le chemin du roi, Toussaint Trohier, Louis Joron et Augustin Libersant, avec bâisses.

Benjamin Beauré contre Joseph Guyon dit Lemoine, de la paroisse de l'Assomption: Un emplacement dans le village de l'Assomption, paroisse de St. Pierre du Portage, seigneurie St. Sulpice, de quatre-vingt-dix pieds de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, le tout plus ou moins, borné par la rue Angélique, Pierre Perrault, François et Benjamin Cormier et la rue St. Anne, avec bâisses.

Charles Scraphim Rodier contre Michel Fournier, de St. Eustache: 10. Un emplacement dans le village de la sudite paroisse, d'un arpent de front sur un arpent de profondeur, le tout plus ou moins, borné par le chemin du roi, un emplacement ci-après désigné, Guillaume Paquet et la rue St. Jean Baptiste, avec bâisses.

Jean Baptiste René Hertel de Rouville contre Louis Harnois, le père, de la paroisse de St. Charles: Une terre dans la dite paroisse, de deux arpents et un quart de front sur trente arpents de profondeur, bornée par le chemin du roi, Godfrey Harnois, Jean Baptiste Lereux et Jean Freadet, avec bâisses.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Ezkiel Hart et Samuel Bécancour, contre Benjamin Pégan et son épouse, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska, comté de Richelieu: Un emplacement dans la sudite paroisse, d'un arpent en superficie, prenant au chemin du roi, borné par Joseph Chevrefils et Thibert Lassalle, avec bâisses.

RATIFICATIONS.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir ou qui prétendent avoir quelques privilèges ou hypothèques, en vertu d'aucun titre ou par tout autre moyen quelconque, dans ou sur les propriétés ci-dessous désignées de signifier par écrit leurs oppositions, et de les fier au Bureau du Protonotaire, huit jours au moins avant le jour fixé pour la demande de la ratification, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de la faire.

Vente par George Wurtelle à Bartholomew Conrad Augustus Gugg, d'un tiers ou part indivis d'un emplacement dans la rue Bunde, haute-ville de Québec, avec bâisses; aussi un tiers dans un autre emplacement, en arrière du sus-mentionné, contenant quarante un pieds trois pouces et trois quarts, avec bâisses.

Cession par Dame Marie Angélique Heynemard à Dame Julie Bily dite St. Louis, sa fille, d'une terre au sud de la rivière Bayonne, comprenant deux portions, dont l'une d'un arpent et demi de front, prenant de la dite rivière à aller en profondeur à la rivière Lachapelle, Louis Rondeau et la terre ci-après désigné; l'autre portion contenant aussi un arpent et demi de front, prenant au chemin du roi, à aller en profondeur à Pierre Guilbault, à la terre ci-dessus désigné et Jean Baptiste Charette, avec bâisses.

Vente par Joseph Sovereign Kollymer et son épouse à George Dry Hall, de deux lots de terre dans le fief Nazareth, faubourg St. Anne de Montréal, borné par le fief Wellington, la rue Dalhousie et John Samuel McCard, de huit mit cent pieds en superficie, plus ou moins.

Vente par Philémon Wright à Simon Hill, du lot no. 22, dans le troisième rang du township de Hull, de deux cents acres plus ou moins, avec bâisses, &c. &c.—Application pour sentence de ratification, le 15 octobre.

Vente par Gabriel Roy et son épouse à James Hughes, d'une ferme dans la paroisse du Sault au Recollet, d'environ deux cents arpents en superficie, bornée par le chemin du roi, la côte St. Michel, Philippe Dufrêne et Brazeau, joignant un nommé Pendergast, Bleignier dit Jarry, Dugas Labrière, Pierre Labonté et Olivier Smith, avec bâisses.

Vente par John McDonell à John Duff, d'un emplacement dans la paroisse de Rigaud, d'un demi arpent en superficie, tenant au chemin du roi, Jean Noël Leguin et Amable Saint Julien, avec bâisses.

Vente par John Hubbard à Samuel Cauther, de la juste et entière moitié d'une terre dans le quatrième rang de la concession du township de Hemmingford, connu comme no. 148, de cent arpents en superficie, avec bâisses.

Echange entre Louis Bourgeois et Hypolite Jodouin, d'une terre dans la paroisse St. Mathieu de Beloit, au lieu appelé le Ruissau, de trois arpents de front sur trente de profondeur, plus ou moins, tenant à Louis Sabourin ou représentants, aux mineurs Hamel, Louis Petit dit Beauchemin et autres, la veuve Louis Valin et Pierre Larivière, avec bâisses; et une terre à bois dans la cinquième concession de la seigneurie de Beloit, d'un arpent de front sur trente de profondeur, plus ou moins, tenant à Antoine Fournier dit Préfontaine, à un inconnu, et Jean Baptiste Goulioueu.

ADMINISTRATION DE LORD DALHOUSIE. Les documents suivants sont extraits du Quebec Mercury du 26 août. Nous n'avons jamais douté de l'intégrité du lord Dalhousie, ni de ses sentiments honorables et élevés; et nous ne sommes pas disposés à les révoquer en doute à l'égard de cette lettre même.

Le comte de Dalhousie à lord Howick, sous-secrétaire pour les colonies.

Milord, — Les gazettes de Londres maintenant reçues dans l'Inde, m'ont instruit des débats qui ont eu lieu en parlement durant le mois de février dernier.

Vous seigneurie y est donnée comme s'étant servie de mon nom un peu librement, et considérant ce journal comme un rapporteur impartial et généralement exact, je n'hésite pas à regarder l'exposé comme vrai.

Je suis depuis long-temps accoutumé à voir mon nom employé en toutes occasions, lorsqu'il s'est agi des querelles du Canada, et depuis long-temps je méprise l'abus grossier que certains membres de la chambre des communes se sont donné la liberté de faire de mon nom.

Milord, j'admets dans toute son étendue la convenance de révoquer des pétitions, des plaintes ou des accusations venant des colonies, à des comités en parlement.

Je respectais tellement une enquête faite par la chambre des communes, que j'avais une pleine confiance que la justice due me serait rendue.

Or, Milord, je nie la vérité de l'assertion de la manière la plus absolue; toute ma conduite a tendu à maintenir la loi, telle qu'elle existait alors; que même loi qui a existé jusqu'en février 1831, et que votre seigneurie est maintenant à la veille de révoquer.

Les instructions que je tenais de Lord Bathurst, m'ordonnaient de maintenir les droits de la couronne sur le point en contestation; je l'ai fait, et jusqu'à la dernière heure de mon administration, je l'ai fait avec une détermination calme et une fermeté invariable.

Permettez-moi néanmoins, Milord, d'appeler votre attention sur une autre circonstance de quelque poids dans cette question. En 1826 ou 27, lord Goderich était secrétaire d'état pour les colonies.

Je ne regarde point; mais comme votre seigneurie me poursuit jusqu'à cette époque, je dois pousser un peu plus loin mes remarques sur votre discours.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

des points contestés dans la législature à Québec, sont en substance précisément les mêmes que celles que j'avais faites avant lui.

J'entre peut être trop profondément dans la question générale; je la remettrai donc à quelque occasion future, et je me bornerai aux points sur lesquels la justice que je me dois à moi-même, me force à me plaindre.

Milord, j'ai été affligé de ces phrases de votre discours dont je viens de parler, et du ton général de ce discours qui me traite comme une personne convaincue, et abandonnée aux injures de tout membre des communes à qui il plaira de pousser la haine.

Il est très vrai que certains démagogues ou agitateurs dans l'assemblée à Québec, ont présenté des accusations contre moi et contre mon administration de ce gouvernement; il est vrai aussi que le secrétaire d'état de Sa Majesté a référé ces accusations à un comité d'enquête de la chambre des communes; que ce comité s'est acquitté de ce devoir, a entendu des témoins, énoncé une opinion, rédigé un rapport, et l'a fait imprimer et livrer au public, avant d'avoir intimé au gouverneur accusé du Canada, que telles accusations avaient été portées contre lui, avant d'avoir demandé si l'accusé admettait ou niait les allégués.

Milord, je prendrai la liberté de vous demander si un tel procédé est compatible avec les principes du droit anglais? Votre seigneurie peut-elle justifier des témoignages ex parte? Y a-t-il en Angleterre un homme d'honneur qui ne rougirait pas de voir son nom associé à une injustice aussi hâtive, et aussi grossière.

Vous paraissez maintenant devant le parlement britannique comme sous-secrétaire d'état, pour proposer des mesures concernant le Canada, que vous fondez sur une conduite illégale supposée, et des propositions, fruit de ma conduite inconstitutionnelle supposée dans l'administration de ce gouvernement.

Savez-vous, milord, que je suis revenu du Canada en octobre 1828, peu après que le rapport de ce comité eût été donné au public, et que j'en appelai instamment à sir G. Murray, alors secrétaire colonial, contre la précipitation et l'injustice avec lesquelles mon caractère et ma réputation avaient été traités.

Je reçus en réponse de Sir George un volume in folio contenant le témoignage produit, et le rapport du comité; il m'exprimait le désir que je misse par écrit tout ce que j'aurais à dire à ce sujet.

Je ne puis être justifiable de pousser ce plan de conduite jusqu'à un certain point; mais je puis aussi aller trop loin, et exposer mon nom et ma réputation à un danger, dont je ne pourrais plus ni les tirer ni les défendre.

Le discours de votre seigneurie, rapporté dans le Courier du 19 février, m'a forcé de rompre le silence et de repousser l'attaque que vous avez faite, d'une manière que je puis dire non provoquée et injustifiable, et je prendrai la liberté d'exposer un peu au long mes sentiments.

Quand les pétitions du Canada furent d'abord introduites par M. Huskisson, je me réjouis de l'enquête proposée, persuadé de la droiture de ma conduite, convaincu que j'avais fait mon devoir dans la haute station de représentant de Sa Majesté dans les colonies de l'Amérique du Nord, avec une mûre considération, et une justice impartiale envers tous; que j'avais rempli mon devoir avec fidélité envers mon souverain, et en adhérant constamment aux principes de la constitution britannique, à la pratique du parlement et aux lois du pays; que je m'étais conformé strictement aux pouvoirs qui m'étaient confiés par ma commission, par mes instructions officielles, et par les ordres que je recevais de temps à autres du secrétaire d'état de Sa Majesté.

Je respectais tellement une enquête faite par la chambre des communes, que j'avais une pleine confiance que la justice due me serait rendue.

Or, Milord, je nie la vérité de l'assertion de la manière la plus absolue; toute ma conduite a tendu à maintenir la loi, telle qu'elle existait alors; que même loi qui a existé jusqu'en février 1831, et que votre seigneurie est maintenant à la veille de révoquer.

Les instructions que je tenais de Lord Bathurst, m'ordonnaient de maintenir les droits de la couronne sur le point en contestation; je l'ai fait, et jusqu'à la dernière heure de mon administration, je l'ai fait avec une détermination calme et une fermeté invariable.

Permettez-moi néanmoins, Milord, d'appeler votre attention sur une autre circonstance de quelque poids dans cette question. En 1826 ou 27, lord Goderich était secrétaire d'état pour les colonies.

Je ne regarde point; mais comme votre seigneurie me poursuit jusqu'à cette époque, je dois pousser un peu plus loin mes remarques sur votre discours.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Je n'ai pas ici, Milord, le moyen de connaître exactement les paroles dont s'est servi sir James Kempt, en ouvrant la session du parlement à laquelle vous faites allusion; mais je connais assez les sentiments de sir James Kempt, pour affirmer, même à présent, avec confiance, qu'il ne s'est pas servi de ces expressions.

Table with 3 columns: Item, Caisse, Boites. Lists items like Twankey, Hyson Skin, etc.

Il a été retiré 1697 caisses et 298 boîtes de thé, offertes en vente avec la quantité vendue.

COMMERCÉ DE MONTREAL.

A la fin de la semaine dernière l'argent était devenu plus abondant, et les plaintes sur sa rareté n'étaient pas si générales.

Les prix, en général, ont été à peu près stationnaires durant la semaine, excepté quelques articles.

L'approvisionnement de charbon arrivé cette année est considérable, ce qui a produit une baisse dans les prix.

Les sucres ont aussi subi une hausse légère. Les Alkalis ont été calmes pendant la semaine.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES ET DEPARTS DES BATEAUX-A-VAPEUR.

Table with 4 columns: Noms, Quand arrivé, Quand à partir, Où échant. Lists ship arrivals and departures.

MARIE.

Au Cap Santé, le 24. M. François Xavier Garneau, tailleur, à Dile Cécile Marcotte, tous deux du même lieu.

DECEDE.

A Ste. Anne de Laprade, le 2, Dame Henriette Watkins, épouse du Docteur J. C. C. Brasseur, âgé de 28 ans.

LES Soussigné demandent respectueusement à informer les citoyens de Québec et de ses environs, qu'ils viennent de recevoir leurs marchandises d'automne.

LE Soussigné avant été dument nommé curateur à la succession de feu M. ROBERT STORTIS, de son vivant chandelier, demande que tous ceux endettés envers la dite succession paient à M. W. BERRY, auquel il a donné les comptes pour collection, lui autorisant à donner quittance pour ce qui est dû.

ALOUER, et possession à être donnée immédiatement, si on le demande. La grande commodité maison n° 17, rue Ste. Geneviève, sur le Cap, maintenant occupé par M. C. A. HOLT.

AVENDRE ou à LOUER, et possession donnée immédiatement, cette vaste maison à trois étages, avec de superbe dépendances, appartenant ci-devant à M. Charles Fortier.

BUREAU DE MEDECINE DE QUEBEC. L'aura une Séance trimestrielle de ce Bureau, pour l'examen des Candidats à l'étude et à la Pratique de la Médecine, LUNDI le 7 OCTOBRE prochain.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

AVIS.—La ligne quotidienne des bateaux à vapeur telle qu'annoncée par les soussignés le 28 juin dernier, cessera dès aujourd'hui.

Mme la baronne de Feuchères vient de mettre en vente le château de Saint-Léon. Un de nos abonnés nous communique à ce sujet quelques détails curieux.

HAUT-CANADA.

Yorh, 26 septembre.—Nous nous sommes transportés dans les concessions voisines lundi dernier au matin, et le résultat de nos observations a été que le bled est rouillé sur les terres nouvelles, et donnera moins qu'une récolte ordinaire.

BAS-CANADA.

Montréal, 3 Octobre.—A dix heures ce matin, la cour du banc du roi s'est occupée de l'affaire de Blanchard c. Smith et Lindsay.

Les négociants, surtout d'origine étrangère, paraissent attacher beaucoup d'intérêt à ce procès.

Le bateau à vapeur le Canada, a parcouru mardi soir en cinq heures de marche la distance qui se trouve de Québec aux Trois-Rivières.

Judi, a eu lieu sur la ferme de M. Anderson, Canadien, l'exhibition annuelle de la société d'agriculture du district de Québec.

Le bangard de MM. Sewell et Hamilton a été enfoncé mercredi la nuit. Les voleurs se sont contentés d'emporter quelques bouteilles de vin.

Une autre femme fut assaillie hier soir entre neuf et dix heures par deux soldats (on ne sait si ce sont les mêmes) dans la rue Walker.

Un correspondant du Courant, écrit qu'un individu du nom de Phillips a recueilli cette année deux récoltes de patates sur la même pièce de terre.

QUEBEC.

SAMEDI, 5 OCTOBRE 1833.

Un négociant de cette ville a reçu, hier matin, par le Margaret Miller, des papiers de Belfast du 30 août, qui contiennent des avis de Londres du 27 au soir, d'un jour plus tard.

Londres, (mardi soir) 27 août.—Des lettres apportées par le bateau à vapeur l'Africain, de Lisbonne, donnent des nouvelles de cette ville du 17.

Les patates rapporteront le plus; elles n'ont pas beaucoup souffert. Elles donneront une bonne récolte ordinaire.

Les pacages ont été endommagés par la gelée, et ont noirci là où la terre n'était pas en bon état.

Le 15, qui était le jour anniversaire de la naissance de Donna-Maria, lord Russel présenta ses lettres de créance à la nouvelle cour, comme ambassadeur plénipotentiaire.

Le bill pour arrêter les poursuites pour prélever les dimes a été remis. M. Brougham dit que ces poursuites n'auraient pas lieu avant le terme de la Saint-Michel.

Les journaux de New-York de lundi soir donnent les nouvelles transmises par le paquebot de Londres, le Hannibal, qui a apporté les papiers de Portsmouth du 26.

Washington, 27 septembre.—Les banques suivantes ont été désignées comme dépositaires des deniers publics: l'Union Bank, Baltimore; et la Girard Bank, Philadelphie; les Mechanics, Manhattan; et Bank of America, New-York; la Commonwealth Bank, et la Merchants' Bank, Boston.

Les billets payables pour le revenu du port de New-York ont été, en conformité à cet ordre, déposés dans ces diverses banques.

New-York, (mardi) 1er octobre.—Nous avons eu une chaleur d'être pendant deux jours: le thermomètre s'est tenu depuis 76 jusqu'à 78.

Les journaux de Montréal le Daily Advertiser et le Vindicator d'hier soir, nous sont parvenus à une heure.

pas encore terminé. La cour s'est ajournée hier soir à 6 heures, et les jurés ont passé la nuit chez M. Swords.

Etat du poll à l'ajournement hier, à 4 heures p. m. :— M. Rainville 575, M. Besserer 507.

Nous avons parcouru ce matin le nouveau bâtiment destiné à l'usage de la législature. L'intérieur de l'aile du nord-ouest est prêt à être occupé.

Cette aile a trois étages; la partie qui fait face au jardin du séminaire, et qui git de l'est à l'ouest, est divisée par un grand passage le long du bâtiment.

La partie du bâtiment faisant face aux remparts et au fleuve, est divisée à chaque étage en un seul et vaste appartement; celui du premier étage est orné de hautes colonnes.

Le Clifton, capt. Bushby, qui fait voile dimanche pour Liverpool, prend à bord 115 quarts de lard et de bœuf qu'on se propose de vendre en Angleterre.

Le bateau à vapeur le Canada, a parcouru mardi soir en cinq heures de marche la distance qui se trouve de Québec aux Trois-Rivières.

Judi, a eu lieu sur la ferme de M. Anderson, Canadien, l'exhibition annuelle de la société d'agriculture du district de Québec.

Le bangard de MM. Sewell et Hamilton a été enfoncé mercredi la nuit. Les voleurs se sont contentés d'emporter quelques bouteilles de vin.

Une autre femme fut assaillie hier soir entre neuf et dix heures par deux soldats (on ne sait si ce sont les mêmes) dans la rue Walker.

Un correspondant du Courant, écrit qu'un individu du nom de Phillips a recueilli cette année deux récoltes de patates sur la même pièce de terre.

Londres, (mardi soir) 27 août.—Des lettres apportées par le bateau à vapeur l'Africain, de Lisbonne, donnent des nouvelles de cette ville du 17.

Les patates rapporteront le plus; elles n'ont pas beaucoup souffert. Elles donneront une bonne récolte ordinaire.

Les pacages ont été endommagés par la gelée, et ont noirci là où la terre n'était pas en bon état.

Le 15, qui était le jour anniversaire de la naissance de Donna-Maria, lord Russel présenta ses lettres de créance à la nouvelle cour, comme ambassadeur plénipotentiaire.

Le bill pour arrêter les poursuites pour prélever les dimes a été remis. M. Brougham dit que ces poursuites n'auraient pas lieu avant le terme de la Saint-Michel.

Les journaux de New-York de lundi soir donnent les nouvelles transmises par le paquebot de Londres, le Hannibal, qui a apporté les papiers de Portsmouth du 26.

Washington, 27 septembre.—Les banques suivantes ont été désignées comme dépositaires des deniers publics: l'Union Bank, Baltimore; et la Girard Bank, Philadelphie; les Mechanics, Manhattan; et Bank of America, New-York; la Commonwealth Bank, et la Merchants' Bank, Boston.

Les billets payables pour le revenu du port de New-York ont été, en conformité à cet ordre, déposés dans ces diverses banques.

New-York, (mardi) 1er octobre.—Nous avons eu une chaleur d'être pendant deux jours: le thermomètre s'est tenu depuis 76 jusqu'à 78.

Les journaux de Montréal le Daily Advertiser et le Vindicator d'hier soir, nous sont parvenus à une heure.

Les journaux de Montréal le Daily Advertiser et le Vindicator d'hier soir, nous sont parvenus à une heure.

Les journaux de Montréal le Daily Advertiser et le Vindicator d'hier soir, nous sont parvenus à une heure.

L'objet du bill que j'eus l'honneur de proposer à la chambre était de placer à la disposition de l'assemblée le revenu provenant des droits imposés par l'acte de la 14e Geo. III; et, comme un motif de cette concession, j'exposai que l'assemblée avait insisté longtemps sur son droit à ce revenu, et que, quoique dans le sens rigoureux de la loi, je considérais cette prétention comme mal fondée.

Que les choses en étaient venues à ce point, et que votre seigneurie et le gouvernement pendant votre administration de la province avaient préféré l'alternative de disposer des fonds publics sans autorisation, c'est ce que je dit comme étant un fait que je ne savais pas qu'on eut jamais nié; et que je supposai être correct, sur l'autorité du rapport d'un comité parlementaire, et de l'admission de votre successeur dans le gouvernement du Bas-Canada.

Quant aux remarques qui terminent la lettre de votre seigneurie touchant le rapport du comité du Canada, et les sujets de plaintes que vous pouvez avoir contre Sir George Murray, comme je ne suis aucunement responsable ni du rapport ni de la conduite de Sir George Murray, je n'ai point d'explication à offrir.

J'ai l'honneur d'être, Milord, De votre seigneurie Le très obéissant et humble serviteur, Howick.

Au Général le Comte de Dalhousie, G. C. B.

ANGLETERRE.

Londres, 15 août.—Hier, à l'ouverture de la séance de la chambre des lords, la sanction royale a été donnée par commissaires à dix-sept bills, au nombre desquels était celui pour la réforme de l'église irlandaise.

Le droit de l'esclave, a dit ensuite le noble et savant lord, ne saurait être l'objet du moindre doute, puisqu'il est clair qu'il serait éligible aux plus hauts emplois, et même à un siège dans cette chambre ou dans l'autre chambre du parlement.

Cette assertion ayant paru scandaliser quelques nobles pairs, entre autres le duc de Cumberland, lord Brougham l'a répétée avec une véhémence plus marquée, et a dit: "Oui, je soutiens que le nègre, devenu libre pour avoir touché le sol de la mère-patrie, possède ce droit, et qu'il n'existe rien dans la loi du parlement ni dans la loi du pays qui puisse l'empêcher d'en jouir."

A ces mots, le duc de Cumberland s'est levé pour demander le rappel à l'ordre, et se plaindre de ce qu'on l'apostrophait lorsqu'il n'avait pas dit un seul mot dans le cours du débat.

Lord Brougham, avec une extrême véhémence et des gestes très animés, a soutenu que c'était le duc lui-même qui a manqué à l'ordre en l'interrompant ainsi, et que du reste il avait pleinement le droit, dans l'argumentation, de faire allusion à l'illustre duc, qu'il eût parlé ou non. Cet incident n'a pas eu d'autre suite.

FRANCE.

Paris, 19 août.—Il va paraître sous peu de jours un ouvrage intitulé: la Vendée et Madame. C'est le récit de tout ce qui s'est passé dans cette contrée en 1832, d'après des pièces authentiques.

Voici comment le général Dermoncourt raconte l'entrevue de Madame et de Mr. Berryer: "M. Berryer montait un mauvais escalier au dehors de la maison, et qui semblait collé le long du mur, arriva à une petite chambre, située au premier, la seule qui fût à peu près habitable dans cette pauvre petite métairie."

"Cette chambre était celle de S. A. R. Madame la duchesse de Berry. La vieille ouvrit la porte, et restant en dehors la ferma sur M. Berryer."

"Son attention après y avoir entrée porta d'abord tout entière sur Madame."

"Elle était couchée sur un mauvais lit de bois blanc, grossièrement écarri à coups de serpe, dans des draps de batiste très-fine, et couverte d'une étoffe écossaise à carreaux verts et rouges; elle portait sur la tête une de ces coiffes de laine qui appartiennent aux femmes du pays, et dont les barbes retombent sur les épaules; les murs étaient nus; une mauvaise cheminée en plâtre chauffait l'appartement qui n'avait pour tout meuble qu'une table couverte de papiers, sur lesquels étaient posés deux paires de pistolets, et une chaise où était jeté un costume complet de jeune paysan, et une perruque noire."

"Le commerce, dont on ne cesse de vanter la prospérité, attend les chaland; la fabrique seule travaille; mais vendra-t-elle ses produits? trouvera-t-elle sous la protection des ministres du commerce et des relations extérieures les débouchés qui sont indispensables à sa prospérité? Les belles paroles de M. Thiers et les doctrines de M. de Broglie auront-elles la puissance de faire changer en or les produits de l'industrie?"

Le procès de Blanchard vs. Smith et Lindsay commencé hier matin à 11 heures.

Le procès de Blanchard vs. Smith et Lindsay commencé hier matin à 11 heures.

UNE Assemblée des créanciers de M. John Douglass, marchand épicer, de cette ville, les soussignés ont été nommés pour agir comme curateurs, et de conduire les affaires de la succession pour le bénéfice des créanciers en général, (lui, M. J. D. ayant fait un acte de transport en leur faveur;) c'est pourquoi ils prient tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, d'envoyer leurs comptes dûment attestés, au bureau de M. Tucker, Heath & Co., et toutes les personnes endettées envers icelles, sont requises de payer sans délai.

JAS. G. HEATH,
JOHN MUNN.

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu Robert Harrower, écuyer, vivant négociant, de la paroisse St. Jean Port Joli, et à la Société qui existait entre le dit feu Robert Harrower et Charles Harrower, écuyers, sont priés de payer leurs dettes sans délai, aux soussignés, et tous ceux auxquels les dites successions et sociétés peuvent devoir, sont priés de leur présenter leurs comptes dûment attestés, aussi sans délai.

ANN HARROWER, tutrice.
EBENEZ. BAIRD, subrogé tuteur.
CHARLES HARROWER.

St. Jean Port Joli, 2 sept. 1855.

Le soussigné prévient le public, et particulièrement les marchands, qu'il ne payera aucune dette contractée par son fils Narcisse.

JOSEPH HUOT.

AVIS.—Le soussigné se propose à continuer les affaires ci-dessus conduites sous le nom et raison de L. S. Levey & Co., comme négociant pour des marchandises à commission en général, et offre à faire des avances libérales sur des consignations faites à lui ou à ses amis à Londres, Liverpool, ou aux Indes Occidentales.

CHARLES E. LEVEY.

Bureau, n° 5, rue St. Pierre.
Qui offre en vente le restant de la cargaison, ex Byker, de Demerara. — 8 juillet 1855.

AVIS public est donné par les présentes, que la bibliothèque du Mechanic's Institute sera ouverte tous les soirs de sept heures à neuf.

VENTES PAR ENCAN.

Pelleries, lainages, soieries, &c.—Seront vendus sans réserve, aux magasins de J. & M. FRASER, MARDI, 8 octobre, à UNE heure précise.

LES Marchandises suivantes arrivant, de Liverpool et de Londres,

- 20 caisses vins, savoir :—
 - 25 caisses Champagne supérieur
 - 25 ditto Bourdeaux ditto
 - 10 ditto double ratafia
 - 6 quartans vin de port
 - 20 boîtes amandes écailées
 - 7 pipes et 10 quartans vinaigre de vin blanc français
 - 40 boîtes vitres 8 1/2 x 9 1/2
 - 3 ballots fil à soutiers
 - 4 caisses casques de loutre
 - 4 ditto manchons et pellerines de loup-cervier, d'écureuil et de zibeline
 - 2 balles merinos de 3/4 et 6-9, couleurs assorties
 - 4 bombazette uni et à double raie, ditto
 - 6 ditto bas supérieurs, consistant en baset demi-bas d'hommes, de femmes et d'enfants, noirs et gris, de laine d'agneau, gants foulés, boîtes à la grecque, &c.
 - 2 caisses frocs de laine d'agneau
 - 1 ditto do tachesés
 - 1 valises Gros-de-Naples blanc et de couleur
 - 1 ditto Persienne, rouge (pink) et brune
 - 1 ditto bombasin noir fin
 - 2 balles coatings, cramoisi, bleu et gris
 - 1 valise couleur de roi
 - 1 valise bandannas
 - 10 caisses draps fins et superfins
 - 4 balles flushing, tarnougs, &c.
 - 10 ditto Indienne imprimée noir.
- Les termes seront faciles, et énoncés lors de la vente.
Québec, 2 octobre 1855.

VENTE DU SOIR.

Ornements, horloges, papiers peints, &c.—Par M. BALZARETTI & Co, MERCREDI, le 9 courant, à SIX heures, aux magasins de J. C. REIFFENSTEIN :

ORNEMENTS de toutes descriptions :

- Quelques superbes Horloges
 - Un ballot de papiers français de toutes les façons
 - Une caisse papiers-peints français
 - Echecs et échiquiers, cierges, jouets
 - Soutiers de caoutchouc pour dames et messieurs
 - Négligés de perles et de corail
 - Quelques belles lampes de porcelaine, &c.
- On vendra les susdites marchandises en lots à la commodité des acheteurs, et on peut les voir et les examiner le jour de la vente et le jour avant. — 4 octobre 1855.

Marchandises sèches :— Par J. & M. FRASER, aux magasins de JOHN YOUNG, écrivain, rue Sault-au-Matelot, MERCREDI prochain, le 9 courant, à UNE heure précise.

DEUX caisses DRAPS drab

- 6 ditto ditto bleu (différentes qualités)
 - 3 ditto ditto olive, brun et clair
 - 1 ditto ditto noir surfin
 - 2 ballots flanelle blanche
 - 3 ditto ditto jaune et rouge
 - 1 ditto revêche verte
 - 3 ditto serge cramoisi blanche
 - 4 ditto étoffe de pays (qualité supérieure)
 - 4 ditto batiste à meubles foncée 1-8
 - 6 ditto coton à chemise blanchi et non blanchi
 - 1 ditto doules surfin
 - 1 emballage de dentelle de fil
- Doules commun (hairs) osnaburgs et toile à draps brune, canevs blanche et non blanche, &c.
- Les conditions seront énoncées lors de la vente.
Québec, 5 octobre 1855.

Eau-de-vie, Genièvre, Champagne, Pipes, &c.—Par W. D. DUPONT, sur le quai de HUNT, JEUDI prochain, le 10 courant, à UNE heure :

18 PIPES } Brandy Cognac

- 5 barriques } Genièvre de la Hollande
 - 2 pipes }
 - 12 barriques } Brandy Cognac
 - 10 boucans sucre raffiné
 - 80 boîtes pipes T D
 - 40 ditto ditto taillée et vernie
 - 40 ditto ditto gravée en petit
 - 15 ditto ditto de faie large
 - 1 caisse Champagne
 - 20 tinettes rondes et langués.
- 5 octobre 1855.

Poêles, réfrigérants, ancrs, ochre jaune, &c. &c.—Par W. D. DUPONT, sur le quai de HUNT, JEUDI le 10 courant, à UNE heure :

150 POELES doubles et simples, de 20 à 39 pouces

- 100 réfrigérants pour alkalis
 - 2 ancrs
 - 10 quartas ochre jaune
 - 1 boîte venis de veaux anglais, 9 douz.
 - 30 quartas venis impérial.
- ET—1400 madiers de pin et de épinette de la première et seconde qualités par spécification. — 5 octobre 1855.

Verrerie, vitres, sel, savon, empois, &c.—Par W. D. DUPONT, aux magasins de R. P. ROSS, écrivain, quai de HUNT, JEUDI prochain, le 10 courant, à UNE heure, pour clore des consignations :

120 QUARTS Verrerie assortie, unie et coupée,

- consistant en carafes de pinte et chopines, goblets de chopine et demiares, verres à vin et goblets pour assortir, verres au-dessus des lampes et pour chemises,
- 200 boîtes vitres, grands assorties
- 120 boîtes sel de Liverpool
- 100 boîtes savon ditto
- 50 ditto empois
- 50 poches avelines d'Espagne
- 20 rouleaux toile à voile 1 à 6
- 5 ballots fil retors à saumon
- 2 ditto lignes à morue
- 2 ditto à saumon

Les particuliers de verrerie peuvent être vu en s'adressant au courtier.—On énoncera les conditions lors de la vente.
Québec, 4 octobre 1855.

TERRES DANS LA SEIGNEURIE DE BATICAN. PAR encan seront vendues à la porte de l'église de la paroisse de St. Geneviève, LUNDI, le 25^{ème} jour d'octobre courant, les terres ci-devant à la compagnie de Batican, près des vieilles forges, connues sous le nom des Communes.

ET, Au même lieu et à la même heure sera mis à l'enchère le bail pour le terme de sept ans de la ferme du domaine de Batican. Pour les conditions s'adresser au commissaire, à son bureau, ou à Louis Guillet, écrivain, agent de la seigneurie.
Bureau des Jésuites, Québec, 5 Octobre 1855.



LES soussignés, marchands pelletiers, offrent leurs sincères remerciements à leurs amis et au public en général, ainsi qu'au militaire, de l'encouragement libéral qu'ils ont reçu dans cette ligne, et ils espèrent par leur ponctualité, à remplir les ordres qu'on voudra bien leur donner, mériter la continuation du patronage de leurs amis et du public. Ils prennent cette occasion pour informer les Dames et Messieurs de Québec et de ses environs, qu'ils ont constamment à vendre à leur magasin n° 9, rue St. Jean, un assortiment étendu de pelletiers toutes faites, tels que :—

- Manchons et palatines de peaux de martres du Nord et du Sud, teintes avec teinture ordinaire et teinture naturelle; ditto de queues de martres, teintes et naturelles; ditto de loup-cervier et de venard, ditto de gorges de martres; ditto de jennet, ditto de peaux de renards argentées; bois de différentes sortes, casques pour dames, de martres et de loup-marin de la mer du Sud; gants et mitaines de pelletiers, peaux de bœufs Illinois, nattes de mouton, gilets et caleçons de chamois, &c.

AUSI,

- 100 casques de loutre,
- 25 ditto martres du Nord naturelle
- 25 ditto ditto teintes au naturel
- 50 ditto ditto ditto
- 50 ditto ditto ditto
- 50 ditto ditto ditto
- 400 ditto de rat-musqués teints
- 150 ditto de loup-marin du Groeland
- 1500 ditto de loup marin de Terre-neuve
- 2000 paires mitaines de mouton
- 200 ditto ditto de caribou.

LACROIX & GARANT.

Québec, 1er octobre 1855.

Le Soussigné vient de recevoir et offre en vente :— Cigars de la Havane, qualité très-supérieure, en demi-boîtes et quart ditto

Tabac en boîtes très-supérieures
Ardoues, crayons d'ardoues, bougies, parfums, papiers, papier à tapisserie, miroirs de toutes sortes, boîtes françaises pour messieurs, allumettes de Lucifer, bougies de France et de l'Allemagne, noir à souliers, encre, jouets, horloges de l'Hollande, négligés de perles et corail, frisettes, soulhers de caoutchouc.

ET,

Quelques caisses de marinades françaises, Ditto ditto de vins français, 1er Octobre. J. C. REIFFENSTEIN.

LES Soussignés offrent à vendre :—

- 100 tonnes Jamaïque
 - 12 ditto Demerara
 - 8 pipes Vin Benecarlo
 - 4 ditto Ténéralle
 - 1 ditto Madère
 - 2 ditto d'Oratoire, première qualité
 - 2 caisses Champagne
 - 4 pipes Cognac Brandy, blanc et de couleur
 - 2 ditto Genièvre d'Hollande
 - 25 futails d'huile pâle de loup-marin
 - 12 boucans Sucre
 - 50 caisses Thé Twankay
 - 50 caisses Toile
 - 125 boîtes Chandelles de Montréal
 - 100 ditto Savon
 - 6 boucans verrerie
 - 10 ditto Riz
 - Tabac en feuille et en torquette
 - 50 boîtes vitres de 7 1/2 x 6 1/2, Fer, Acier, Clous, &c.
- Le tout sera vendu au prix courant de Québec et de Montréal, et avec les mêmes facilités.
Trois-Rivières, 25 sept. 1855. JOS. PACAUD & Fils.

R. SYMES, rue du Palais, vient de recevoir, un ballot de merinos, un ditto de flanelle du pays de Galles, une valise de bois et opérés, une caisse doublure de pelletiers pour manteaux, chinchilla et autres peaux pour chapeaux, et une caisse de bas de laine, de toutes grandeurs, pour hommes, femmes et enfants, et gants doublés de toutes descriptions. Et il s'attend, de jour en jour, à recevoir son assortiment ordinaire de marchandises d'automne, parmi lesquelles on trouvera l'assortiment le plus splendide et le plus étendu de PELLETIERES, savoir :—Manchons, pellerines et mantilles des différentes descriptions qui aient jamais été importés dans cette province.

Rue du Palais, 18 sept. 1855.

JOSEPH PRIOR, marchand tailleur, n° 1, rue Buade, informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire FLISS, de Londres, ses marchandises d'automne et d'hiver, consistant en draps et castimirs foulés doubles et triples, &c. qu'il est prêt à faire confectionner aux modèles, de surtout, habits, &c., qui lui ont été envoyés par MM. Newgee, rue St. Jacques, et Buckart, rue Chiffard, Londres.

N. B.—Galons et boutons pour tous les régiments dans les Canadas, choisis par MM. Wm. et Thomas Buckmaster, Londres. Québec, 11 septembre 1855.

H. SOLOMON, marchand pelletier, No. 138, rue St. Paul, Montréal, informe respectueusement les dames et messieurs du Haut et du Bas-Canada, qu'il a constamment en magasin un fonds étendu de PELLETIERES FAITES, consistant en :

- 2000 casques de loup-marin de la mer du sud
 - 1500 ditto ditto poilus
 - 900 ditto Neutra.
- Aussi, Casques de loutre, martre, rat musqué, mixe, ainsi que toutes autres descriptions, avec un grand et splendide assortiment de manchons et palatines, casques pour dames, doublure de Bois et de manteaux, et au-dessus de 500 paires de gants et de mitaines, et un assortiment général de peaux ressassées.

N. B.—On fournit aux marchands aux conditions libérales. Montréal, 6 juillet, 1855.

POELES ET AUTRES EFFETS DES FORGES DE ST. MAURICE.

Le soussigné informe respectueusement ses pratiques de campagne et de la ville, que de ce jour il vendra les susdits articles aux prix réduits de détail de pareils articles importés. Ces articles, fabriqués dans le pays, sont supérieurs et préférables sous plusieurs rapports : étant directement de fonte des mines de fer ils ne sont pas friables comme ceux de l'Angleterre ou de l'Ecosse, et étant plus épais ils durent plus long-temps; et en main 400 poêles doubles et simples de différentes grandeurs, et 500 quartas plaques de charre, lesquels il offre maintenant aux prix réduits.

FRANCS. DE JOY,

marché de la basse-ville.

VIN d'Espagne et Brandy blanc, à vendre par les soussignés la cargaison du Swallow, de Gibraltar, savoir :

- 177 pipes, quartas, barriques, 4 quartas VIN d'Espagne,
 - 10 pipes BRANDY blanc.
- Aussi—Rum de la Jamaïque, des Isles-sous-le-vent, &c. LESLIE, STUART & Co. rue Champlain.

27 sept. 1855.

FROMENT d'automne pour semer.—Cinquante minots, (en quantité convenable aux acheteurs), de la meilleure qualité de froment d'automne, peuvent être obtenus, en s'adressant incontinent au soussigné,

R. SYMES,

rue du Palais.

25 sept. 1855.

VITRES à vendre par le Soussigné, de 14 x 18, 13 x 17, 13 x 16, 11 x 17, 11 x 16, 12 x 14, 10 x 14, 9 x 11, 8 1/2 x 9 1/2, 7 1/2 x 8 1/2, 6 1/2 x 7. — A aussi, nouvellement arrivé, les vins suivants :

- Champagne, grand moussoux, de la meilleure qualité
 - Ratafia et vin de Bourdeaux et de Port.
- Québec, 28 août 1855. B. LACHANCE.

QUINCAILLERIE, &c.—Le soussigné annonce respectueusement qu'il vient de recevoir un assortiment étendu et général de quincaillerie, coutellerie, &c., qu'il offre en vente aux conditions les plus raisonnables, et il y invite particulièrement l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne.

JOHN HAMILTON, jun.

Marché de la basse-ville,

9 août 1855.

SEL—200 poches sel de Liverpool (stoved) se débarquant ex Lord Stanley, à vendre par

R. P. ROSS.

Québec, 23 juillet 1855.

OUTILS POUR MEUBLIERS ET MENUISIERS.—Deux caisses outils de la meilleure qualité d'Angleterre pour meubliers et menuisiers, à vendre par

R. P. ROSS.

Québec, 27 juin 1855.

RECU récemment et à vendre par HENRY W. WELCH, quai de McCallum :

- VIN d'Espagne, de qualité supérieure en barriques et en tonnaux.
 - Genièvre en pipes et en barriques, Brandy en barriques.
 - Vitres de 6 1/2 x 7 1/2, 7 1/2 x 8 1/2 en boîte et en demi-boîte.
- 30 sept. 1855.

PERDUE.—Une TABATIERE faite d'un sabot de daim, montée en argent, avec une pierre de jaspe au-dessus; a été quittée dimanche dernier dans un des bancs vis-à-vis de la galerie dans la cathédrale épiscopale; le propriétaire revint quelques minutes après avoir eu quitté l'église, mais elle avait déjà été emportée.

Quiconque la laissera avec M. Thompson, à l'Echange, ou au bureau de ce papier, sera généralement récompensé. Québec, 30 sept. 1855.

PERDU le 27 du mois passé, deux CHALOUPE appartenant au brick Diligence, qui était en remorque du British America, en allant à Montréal; les chaloupes se sont détachées au-delà du Richelieu, le nom du brick est peint sur la poupe et celui du capitaine en dedans.

Quiconque les aura trouvés sera convenablement récompensé en faisant application au maître du havre, ou au soussigné.

JOHN DYDE,

Agent Tow Boat Company.

9 sept. 1855.

Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu ISIDORE BEDARD, écuyer, décédé le 14 avril dernier à Paris, et en son vivant avocat de Québec et membre de la chambre pour le comté de Saguenay, prie ceux qui ont des réclamations contre la succession de les faire tenir à E. GLACKEMEYER, ecr. notaire, n° 14, rue St. Pierre, et ceux qui l'y doivent, de liquider leurs comptes.

SAMUEL NEILSON.

Le soussigné étant chargé par le sieur Joseph Dorval, inspecteur de bois, résidant à la Pointe Lévi, de régler ses affaires; prie toutes les personnes auxquelles il doit d'envoyer à son bureau, haute ville, rue St. Louis, leurs réclamations; et ceux qui lui doivent de payer entre les mains du soussigné le montant de leurs comptes.

LOUIS FISET,

Avocat.

Québec, 27 août 1855.

SEMINAIRE ANGLAIS. QUATRE LIEUX DE LA VILLE.

L'INSTITUTION de M. SHADGETT est dans une situation salubre et agréable sur les bords du joli et romantique Lac Beauport, éloigné des vices et des accidents des villes.

Pour les jeunes canadiens qui désirent surmonter les difficultés d'une instruction dans la langue ANGLAISE, cette institution offre des avantages égaux à celles que possèdent les premiers séminaires en Angleterre, les études et les taches étant toutes conduites par l'intermédiaire de la langue anglaise; à cela se joint le principe qu'on ne permet aucune intervention quelconque dans les croyances religieuses, le catholicisme et les prières particulières de l'écolier étant strictement requis et surveillés séparément. M. Shadgett peut être recommandé par des familles canadiennes les plus respectables dont les enfants ont achevés chez lui leurs études. Les prix sont modiques.

W. H. SHADGETT, principal.

8 juin 1855.

ON a besoin d'un maître français pour un pensionnat de jeunes demoiselles, à quelque distance de Québec. Ceux qui ne sont pas parfaitement compétents, et ne possèdent en même temps une connaissance de l'écriture et de l'arithmétique n'ont pas besoin de faire application. Pour les termes et particularités, s'adresser au bureau de ce papier.

Québec, 17 juin 1855.

Compagnie d'Assurance contre les Accidents du Feu et de la Vie, de l'Ouest de l'Ecosse.

LES soussignés ayant été nommés agents à Québec de la Compagnie d'Assurance contre les accidents du feu et de la vie de l'Ouest de l'Ecosse, prévient le public qu'ils sont autorisés à effectuer des assurances contre le feu sur les propriétés de toutes espèces situées dans le Bas-Canada, et aussi sur les bateaux à vapeur naviguant dans les rivières, ou entre aucun port ou ports dans le Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau-Brunswick. Les avantages qu'ils ont à offrir sont, le taux modéré des primes, la sûreté d'un grand capital, de la libéralité dans les arrangements pour des pertes s'ensuivant, et l'autorité qu'ils ont de faire des arrangements sans en référer aux bureaux à Glasgow.

RODGER, DEAN & Co.

Québec, 12 juillet 1855. rue St. Jacques,

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE. COMPAGNIE d'Assurance de Londres pour la vie contre l'Incendie, établie par acte de parlement en 1824, capital £5,000,000 stg.

Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, aux conditions les plus modérées.

FORSYTH WALKER, &c.

MAISON DE CORRECTION. AVIS est donné aux constructeurs de bâtiments en lots à offrir sont, le taux modéré des primes, la sûreté d'un grand capital, de la libéralité dans les arrangements pour des pertes s'ensuivant, et l'autorité qu'ils ont de faire des arrangements sans en référer aux bureaux à Glasgow.

Par ordre du commissaire, P. W. KELLY, surintendant.

B. N.—On paye un bon prix pour des vieilles manœuvres. Québec, 27 septembre 1855.

LE CLERGE CANADIEN vengé par ses ennemis; OU OBSERVATIONS SUR UN OUVRAGE RECENT, intitulé, "Tableau Statistique et Politique des Deux Canadas."

Quelques exemplaires de ces Observations ont été imprimés séparément, et se trouvent en vente à la Librairie, rue La Montagne, no. 14.—Prix 1s.

Récemment publié et se trouve chez NEILSON & COWAN, côté de la Basse Ville, prix 7 1/2.

ABREGE DE MYTHOLOGIE, à l'usage des Maisons d'Education, par M. MOUSTALON, auteur de la Morale des Poètes et du Lycée de la Jeunesse.—9 juin 1855.

BAUME PULMONAIRE VÉGÉTAL.—Ce remède vraiment précieux a maintenant été depuis sept ans devant le public, et a fait preuve d'être le plus efficace qu'on a découvert jusqu'ici pour toux, rhume, asthme ou phthisie, pulmonie, coqueluche, et autre maladie pulmonique quelconque. Lavente en augmente rapidement, et les propriétaires reçoivent constamment les avis les plus favorables de ses effets salutaires. Les certificats nouveaux qui suivent, sont offerts pour l'examen du public :—

AU PUBLIC.

Moi, Daniel P. Brayman, de Richmondtown, R. I., je considère de mon devoir à informer le public que j'ai éprouvé le soulagement le plus inattendu de l'usage du baume pulmonaire végétal, dans une maladie sévère de poitrine, qui était devenue, dans la poitrine, une toux violente, je vomissais le sang fréquemment, accompagnée d'une grande faiblesse. Du sang fréquemment, accompagné d'une grande faiblesse. Du sang fréquemment, accompagné d'une grande faiblesse. Du sang fréquemment, accompagné d'une grande faiblesse.

Je suis persuadé que le baume pulmonaire végétal est une médecine valable. On s'en est servi dans cette ville avec un succès complet dans une maladie opiniâtre de poitrine, qui était accompagnée d'une toux sévère, perdue de vomissement de sang, et qui avait résisté à tout traitement de bien de prescriptions approuvées. Après s'être servi du baume pendant une semaine, j'ai pu l'entendre. Ce cas a eu lieu il y a quelques mois, et l'homme est maintenant occupé, non seulement dans des ouvrages actifs, mais même laborieux.

DANIEL P. BRAYMAN.

Boston, 21 février 1852.

Je suis persuadé que le baume pulmonaire végétal est une médecine valable. On s'en est servi dans cette ville avec un succès complet dans une maladie opiniâtre de poitrine, qui était accompagnée d'une toux sévère, perdue de vomissement de sang, et qui avait résisté à tout traitement de bien de prescriptions approuvées. Après s'être servi du baume pendant une semaine, j'ai pu l'entendre. Ce cas a eu lieu il y a quelques mois, et l'homme est maintenant occupé, non seulement dans des ouvrages actifs, mais même laborieux.

Respectueusement, le votre, &c. SAMUEL MORRIS.

Concord, (N. H.) 20 janvier 1852.

D'Apollon Stephens, écr. J'ai été affligé plus de vingt ans avec l'asthme, et j'ai eu recours à une variété de médecines (liquide pour la toux, d'Anderson, médicaments de Welch, &c.) sans m'apercevoir d'aucun soulagement. Ma maladie s'empara à un tel degré, que je désespérais de trouver du soulagement, et je me suis résolu d'abandonner mes affaires, lorsque, en 1850, j'obtins par pure chance, mais heureusement, quatre bouteilles du baume pulmonaire végétal. Je les ai reçus dans le mois d'octobre, auquel temps je fus obligé de garder la maison. Par l'usage du dit baume durant une semaine, je fus entièrement soulagé, et apparemment rétabli à une parfaite santé. En janvier dernier, j'eus une attaque de l'influenza, mais je fus guéri immédiatement par quelques prises du dit baume. J'étais obligé d'en donner par petite quantité à mes voisins qui étaient atteints de l'influenza, maladie qui trouva beaucoup cette saison, et dans tous les cas ils s'en trouvaient soulagés. Tandis qu'une si grande partie du genre humain se trouve privé d'un accès facile de votre baume salutaire, je ne me sens pas à mon aise, et ayant été demandé par plusieurs médecins et autres, de m'en procurer une quantité, je désire que vous m'en envoyez une grosse à vos conditions ordinaires, aussi tôt que possible.

Le votre, &c. APOLLON STEPHENS.

Copenhague, comté Lewis, N. Y., 11 février 1852.

Le baume réel est enveloppé d'un papier bleu, sur lequel se trouve une étiquette jaune, avec la signature de SAMPSON REED.

Aucun autre est réel. Prix 25 cts. A vendre par J. J. SIMS, No. 1, rue Hope, Québec.

18 septembre 1855.

PILLULES de Blair pour la goutte et le rhumatisme.— Les accès les plus déhâtrants de la goutte, du rhumatisme et du lumbago, sont calmés dans le laps de deux heures et disparaissent pour toujours, après quelques jours, par suite de cette médecine incomparable. Elles exigent ni de rester à la maison, ni attention d'aucune sorte. Elles sont en vérité un remède sûr, qu'elles demandent d'être connu seulement, pour rendre leurs usages universels. Elles se vendent en détail et en gros, par Thos. Blair, à son magasin de médecines patentes, No. 225, Strand, Londres, dit portes de Temple Bar, et chez la majorité de détailliers de médecine dans le Royaume-Uni, qui peuvent se la procurer de leurs agents. Elles se vendent de plus, par ordre spéciale, chez

Apothicaire et Droguiste, Marché de la Haute-ville, Québec.

Pillules et Poudres de Morrison.

Le soussigné étant d'abord nommé par le collège britannique à Londres, agent général pour les Canadas, pour vendre et distribuer aux sous-agens la médecine végétale universelle de Morrison, informe respectueusement le public en général qu'il vient d'en recevoir une quantité en boîtes de toutes grandeurs à 1s 6d, 3s 9d, 6s 6d et 15s; et des poudres à 1s 6d par boîte.

Le Morisoniana ou conseiller de famille à 15s chaque.

THOS. LEGGE, 29, rue Sault-au-Matelot. N. B.—Si aucune autre personne à Québec offre la susdite médecine en vente, elle ne peut être considérée comme étant vraie.

Chirurgie dentale, par M. Spooner.

M. S. demande respectueusement que ceux qui ont besoin de ses services, fassent application au plus vite, ceci étant son dernier voyage, et le temps en est bien limité.

N. B.—On le trouvera à l'hôtel d'Albion, aux heures ordinaires; savoir, jusqu'à 9 heures A. M., et à midi et demi. Québec, 18 sept. 1855.

Magasin de Vins et de Liqueurs Spiritueuses.

Le public qu'il a ouvert un magasin pour le commerce sus-nommé, avec l'intention de fournir aux familles et autres des boissons de la meilleure qualité, en petites quantités, aux prix des ventes en gros.

Conditions :—Argent comptant ou crédit approuvé. THOMAS LEGGE, No. 29, rue Sault-au-Matelot.

A VENDRE, GINGEMBRE

AVIS.—Le soussigné offre à vendre quelques couloirs à filtrer à patente, de 12 à 15 gallons, qui viennent d'être débarqués du navire JONASSEN, de Londres. Québec, 22 août 1855. MARTIN CHINIC.

LES soussignés offrent à vendre les VINS suivants, garantie être des qualités les plus recherchées, savoir:—

- 6 caisses, 1 douzaine chaque, Clairé Château la Rose
6 do 1 dito Château du brock de Longveille
6 do 1 dito Château Sauterne
6 do 1 dito Hermitage
20 paniers Champagne
6 do huile à salade clarifiée.

H. GOWEN & Cie. rue St. Pierre, basse-ville. Québec, 24 août 1855.

LES soussignés viennent de recevoir un nouveau assortiment de GRILLES du dernier goût, consistant en Register et moitié Register.

Tourtières de fonte de cuivre avec couvercles et poêles doubles. Québec 13 août 1855. WM. BUDDEN & Cie.

Le soussigné offre à vendre:—

- Lard, prime, en quarts
Beuf do, dito
Beuf en demi-quarts,
Fleur surfine de Rochester.

24 juillet 1855. CHARLES E. LEVEY, rue St. Jacques.

Le soussigné vient de recevoir et offre en vente vastes d'églises de toutes sortes.

- AUSSI—
2 christes d'ivoire de neuf pouces
1 set petits chandeliers d'autel argentés
1 set dito métal
1 set grands dito métal
1 lampe d'église plaquée, de nouveau goût
6 dito métal
1 chappe de drap d'argent
12 encensoirs argentés
2 croix de procession argentées
2 do métal
4 crucifix d'autel
12 navettes argentées
6 do de métal
Etoiles brochées en argent et en or ainsi que damassées de toutes couleurs
Croix pour chasubles brochées en argent et en or de toutes couleurs.

18 juin 1855. LOUIS DELAGRAVE.

LES soussignés offrent en vente les marchandises suivantes, savoir:

- Parfums Français de toute espèce
Frisettes Dito
Gun caps, Nos. 2 et 3
Fouets de toute espèce
Tapisserie dito
Gants Français, d'hommes et de femmes
Souliers Dito, pantoufles et pumps
Tabatières
Porcelaine, de toute espèce
Rubans do.

—AUSSI—

- Vin de Nuits, 1825
Volnay, 1829
Mossant, do.
Mercury, 1825
Champagne, chopines et pintes (Chanoine's brand,)
Hock, 1811
Clairé, 1ère qualité.

Et attendu de jour en jour par le HEATZ, de Londres:—
Bougies, faux allemands, violons,
Quelques coffres de beaux souliers,
Miroirs, &c. &c.
Québec, 10 juin 1855. J. C. REIFFENSTIEN.

LES soussignés offrent à vendre à leurs magasins, rue St. Antoine, quai de Goudie, les articles suivants, savoir:—

- Fer d'Angleterre, rond, carré et plat, grandeurs assorties
Fer à cercle, tôle du Canada, tôle double et simple
Acier de Crowley (4) Bistard et font
Clous fins du Canada de 7/8 à 3/4 pc., pour chevaux et à étau
Fiches de 3/4 à 8 pouces, fer blanc IC, IX, IXX, &c. assortis
Fil d'archal, enclumes, vis, bûches, pelles et poëtes à fûre
Chaines à bois, à chaloupes et autres
Grilles, poëles du Canada et autres, cuisine de bûches, &c.
Blanc de plomb en quarts de 28 lbs., quelques quarts de peinture verte,
Plomb en barre et en feuille, un assortiment de plomb à tirer, &c.
Poudre à miner, F, FF, FFI, et en boîtes
Un assortiment de cordage à patente et blanc
Quelques ballots fil à souliers, à voile et à sein
Vitres 6 1/2 x 7 1/2 à 14 x 10 et cristal
Bouteilles à vin et à bière, verrerie en quarts, &c.
Crin frisé, pour siège et plumes
Huile de lin bouillie et cru en petits quarts, &c.
Cuivre pour chevilles, pour doubler et clous.

Chaines et ancrés à patente approuvés d'Acraman, pour des bâtiments de 25 à 500 tonneaux,

Rum de Demerara, cassonade, sucre raffiné, pipes à tabac TD

Fromage Gloucester double, King's Arms, Truckles, Dauphin et de pomme de pin.

Maquereaux, harengs, anguilles, peaux de veaux marin, &c.

Des forges de Beaver, Montréal.

Clous coupés, cardés à laine assorties, meilleures haches d'acier de fonte.

—AUSSI—

150 emballages de marchandises sèches, comprenant un assortiment complet de laines, cotonnades, soieries et articles de goût, convenable à la demande du printemps.

6 juin 1855. WM. BUDDEN & Cie.

LES soussignés offrent à vendre:

- Lard, en quarts et demi quarts, 1er, 2e, 3e, et 4e qualité (Mess, Prime, Cargo et WB examiné à Montréal,)
Beuf, mess, prime, cargo et WB dito,
Dito, très-supérieure, mess et prime, examiné dans les Etats-Unis,
Fleur, superfine de Genesee (meilleur timbre de Rochester)
Dito, middlings, Pollaris, et un petit lot de fine de Canada et de superfine des Etats,
Quelques demi-quarts de biscuit,
Chandelles d'une qualité supérieure,
Quelques spécifications de superbe pin blanc, hiverné dans l'eau, des arrivages de l'automne dernier,
Quelques mille pieds d'orme marchand,
Madrirs de pin, 12 x 11 x 5, 12 x 9 x 5 et 12 x 7 x 5, en lots pour la commodité des acheteurs; plusieurs de ces madrirs sont bien assainis et méritent l'attention des bâtisseurs et charpentiers,
On attend journellement, quelques radeaux de pin rouge et blanc, plusieurs des pins rouges sont des grandes dimensions, y inclus des esparres,
Quelques caisses, 12 bouteilles chaque, de vin clairé, savoir: Margaux, St. Julien et St. Estephe,
Dito de liqueurs, savoir:—Scabac, Noyaux blanc, Moka et eau d'or.

—AUSSI—

Coton à draps, toile d'Irlande, tonnes en bottes et quelques quarts d'huile.

On payera d'abord pour de l'or de l'Amérique Britannique et de l'Espagne, ainsi que pour des lettres-de-change sur les Etats Unis, ou billets de la banque des Etats-Unis.

On vend constamment des lettres-de-change sur New-York.

Aussi, 600 cotés de cuir à semelle supérieur du Canada.

JONES, MURRAY & Cie. Bureau, bâtisse de la banque de Québec.

Québec, 4 mai 1855.

ASSORTIMENT d'ornemens d'église suivants, assortiment d'être reçu et est maintenant offert en vente par les soussignés:—

- Grande Croix d'Autel, ciselée
Grands Flambeaux, do.
Soleils très-riche
Calices
Ciboires
Encensoirs avec des navettes
2 paires de Burettes
Lampes d'Eglise très riche
Bénitier et son goupillon, très riche
Custodes
Croix avec son bâton ciselé
Croix avec son piédestal
Reliquaire
Crosse d'Evêque
Couronne de Vierge
1 Petite Garniture d'Autel de 4 flam. et la Croix
Frango d'or
Dito d'argent
Damas satiné
Galon d'or
Dito d'argent.
Limaçons de 4 lames, 5 lames et 2 lames.
Et un assortiment complet d'ornemens d'église.

J. C. REIFFENSTIEN & Cie, Québec, 21 mai 1855.

SE débarquant maintenant ex Faith, de Terre-neuve, sur le quai de Bateau, et à vendre par les soussignés:

- 400 quintaux morue de Madura
62 tonnes huile de loup-marin pale
10 dito dito brune
152 peaux de loup-marin, dos bleu
400 dito, uni
78 boîtes citrons.

—AUSSI— JOHN EDW. ROSS & Cie. Québec, 22 juillet 1855. No. 50, rue St. Pierre.

SE débarquant maintenant, sur le quai de H. Atkinson, écr. et à vendre par le soussigné, la cargaison de la barque Byker de Demerara, consistant en:—

- Esprit de Demerara, fumet supérieur, 1 à 1 et 1 à 2
150 poinçons rum de dito, preuve 1 à 4
12 boucarts cassonade, d'une qualité supérieure
40 tonnes mélasses
Une quantité de cacao, et
Quelques caisses marinades des Indes Occidentales.

—AUSSI— CHARLES E. LEVEY, Québec, 27 juin 1855. n° 5, rue St. Jacques.

SE débarquant et à vendre,

- 250 tonneaux de fer en barres, rond et carré
Fer à corces et en baguettes, assorti
Civres en pièces (batts)
50 quarts blanc de cassis de Londres, meilleure qualité
100 cruches huile de lin de Londres, de 4 gallons chaque
50 vessies mastie
2 quarts crasse rouge pour marquer
7 paniers poutilles à patente, différentes sortes
240 rouleaux cordage assorti, haussiers et cablots
120 rouleaux toile à voile assortie, nos. 1 à 8
4 quarts colle-forte
400 boîtes savon de Londres, meilleure qualité
50 do pipes
100 do chandelles
50 sacs sucre des Indes Orientales
15 do poivre noir
50 do café
80 caisses huile salade, meilleure qualité,
Un assortiment de fromage—consistant en Dolphin, Armes du Roi, Cheddar, Gloucester double, Truckles, et dans un état superbe,
15 pièces vin de Xères
20 pipes eau-de-vie de Bordeaux
15 do meilleur Cognac dito
15 boucarts sucre raffiné d'Ecosse
25 dito en pain à patente en petits pains
24 paniers ficelle assortie
10 quarts poudre à tirer FF
55 caisses marinades assorties, essence d'anchois, sauce de Harvey et de Reading,
2 boucarts noir à souliers
10 dito bière forte (Porter) en bouteilles
4000 minots d'avoine débarquant, de Bristol.

—AUSSI—

- 120 ballots marchandises manufacturées, consistant en drap fin et superfine, dito de l'Ouest d'Angleterre, caris, fléginges, couvertes (rose et pointe), cotons, imprimés, toiles, futaines, beaver-teens, hardes faites, &c. &c. et 30 caisses chapeaux.

S'adresser à HENRY ATKINSON, Québec, 6 juin 1855. rue St. Jacques.

On vient de publier, sur du bon papier fort, prix 4s.

LE RECUEIL DE CANTIQUES, à l'usage des Missions, Retraites et Catechismes—DIXIEME EDITION.

Cet Ouvrage se trouve chez NEILSON & COWAN, rue La Montagne, no. 14.

27 juillet 1855.

ON vient de recevoir et offre à vendre:—

- 375 quarts clous et fiches assortis
250 boîtes fer blanc IC, IX, IXX, ICW, IXW.
900 do. tôle
Aussi, un assortiment de quincaillerie en emballages convenables au commerce de la campagne, consistant en:
Vis brillante et noire, enclumes d'acier, brosses brillante de fil de métal, cullières, fourchettes, marteaux, haches du Canada, doloires pour tonneliers et charpentiers, cognés avec manches, truelles, pots et chaudières, épingles, aiguilles, coffres à outils, ciseaux et gouges, plaxes, faux et faucilles.

—AUSSI—

- Scies à moulin
Scies de long
Scies de travers
Scies circulaires tournées

Scies à bûches et à raser, avec un assortiment de limes.

Aussi, bûches, pelles et poëtes à fûre.

Chaudières avec couvercles (camp orens)

Deux appareils de cuisine à patente

Quelques caisses fusils.

—AUSSI— HENRY ATKINSON, Québec, 15 juin 1855. rue St. Jacques.

ON vient de recevoir et offre à vendre, un assortiment étendu et bien choisi de CUIR manufacturé à Londres, consistant en:—

- Cuir à empeigne grain Peaux de mouton
Dito peaux do. de cochon
Dito bout Cuir de Cordoue
De cheval dito

Epaules et ventres de cuir à empeigne et de Cordoue.

Aussi—500 paires de bottes militaires.

S'adresser à HENRY ATKINSON, Québec, 5 juin 1855. rue St. Jacques.

ON reçoit aux magasins de James George un assortiment complet du meilleur fer de Galles.

Scrap Iron, fer pour cercles, &c. &c.

—AUSSI—

De la farine du Haut Canada et de Genesee, et farine entière en poches, dernièrement reçue.

Chambres de Commerce, 20 mai 1855.

AUX BATISSEURS.

120 QUARTS ciment Romain à patente

36 couverts de cheminée de dito.

S'adresser à HENRY ATKINSON, Québec, 15 juin 1855. rue St. Jacques.

A vendre par les Soussignés:

DEUX cents tonneaux SEL de Liverpool,

200 boîtes savon dito

150 dito chandelles dito

17 tonnes eau-de-vie Cognac, très-supérieur

16 pipes dito dito

12 dito vin de Madère dito

6 pipes } vin de Sicile

4 tonnes } dit

Chevilles de cuivre assorties, 5/8, 3/4, 7/8 et de 1-8 de pouce,

Fiches de cuivre dito, 5, 7 1/2, 4 et 1 1/2 pouces

Pelles et bûches de fer

10 tonneaux charbon à grille

Toile à voile, à draps, de Russie, fil, &c. &c.

—AUSSI— JOHN EDW. ROSS & Co. Québec, 5 juin 1855.

A VENDRE, chez Neilson & Cowan, prix 3s.—

Le PORTRAIT de feu MONSEIGNEUR BERNARD CLAUDE PANET, Evêque de Québec.

20 août 1855.

A VENDRE par le soussigné, à ses magasins, quai de Goudie, Rum de la Jamaïque et de la Grenade,

mélasse, café en poche, huile de loup-marin et de baleine, no. 2;

harengs inspectés, arrangés exprès pour le marché des Indes Occidentales; tabac manufacturé en quarts. Aussi, dans des caisses de trois douzaines chaque, vin de Grave, Sauterne, Hock, Madère des Indes Orientales, de la Montagne, vieux, Calcutta, Bucellas, la Rose, Clairé et vin de Champagne, chandelles de blanc de baleine supérieure d'Ozelly, en boîtes de 25 livres chaque, deux couchettes à vindas patentes, et chapeaux de feuilles de palmier.

—AUSSI— CHAS. F. AYLWIN. Québec, 24 juin 1855.

A VENDRE par les soussignés:

Brandy Cognac, Bordeaux et d'Espagne, en pipes et tonnes.

Vin rouge d'Espagne, en pipes et tonnes

Madère, L. P. et de la marque d'Oliviera

Sherry, brun et couleur d'or, marque Duff Gordon & cie.

Vin d'Oporto en tonnes

100 quarts vinaigre de vin blanc clarifié

60 caisses huile à salade

50 do fruits en brandy

50 do marinades français

15 do liqueurs

30 boîtes amandes

20 boîtes prunes française

10 poinçons huile de blanc de baleine

50 quarts salpêtre raffiné

50 do brown stout et porter (bière forte) de Londres, en bouteilles

50 caisses chandelles moulées de Londres, mèche de cire

300 boîtes tôle

40 quarts fiches, 7/8 à 8 pouces

40 boîtes fer blanc IX et IXX

30 quarts minium

300 boîtes savon jaune d'Angleterre

50 do blanc do

100 do de différentes couleurs (mottled)

20 caisses chapeaux fins

Et—Leurs assortiments ordinaires de vins français en bouteilles.

—AUSSI— LEMESURIER, TILSTONE & Cie. Québec, 17 juin 1855. rue St. Pierre.

A VENDRE par les soussignés:—La cargaison de la goëlette Larh, qui se débarque au quai d'Irvine:

- 100 tonnes rum fort de la Jamaïque
20 dito Demerara très-fort
10 boucarts cassonade
60 quarts harengs salés.

—AUSSI— P. & D. BURNET. Québec, 5 août 1855.

A VENDRE.

DEUX Terres contiguës situées dans la première concession de la paroisse de Gentilly, et regardées comme des meilleures de l'endroit, quant au sol. Une de ces terres est en pleine culture, et l'autre est en bois debout; la première de 2 1/2 arpens de front sur 50 de profondeur avec une maison de pierre et autres bâtiments en très bon état, aussi, avec ou sans les animaux, au choix de l'acquéreur; la seconde est de 3 arpens de front sur 30 de profondeur. L'acquéreur pourra garder à son choix la moitié du prix.

S'adresser sur les lieux à Laurent Genest, écuyer, notaire, ou à Nicolet, à L. M. Cressé, écuyer, notaire.

Québec, 6 septembre 1855.

STONEHAM & TEWKESBURY.

LES lots de terre suivants dans les susdits townships

sont à vendre, savoir:

- No. 22, dans le second rang
15, 19 et 21 dito 3me dito
17 et 19 dito 4me dito
15, 16 et 17 dito 6me dito.

S'adresser à FRS. BELL, Québec, 28 août 1855. rue St. Pierre.

EMPLACEMENT A VENDRE.

UN emplacement étendu et précieux, à la Haute-ville, rue Ste. Ursule, à l'extrémité sud-ouest de la dite rue, et joignant le glacier du Cap; il contient 100 pieds de front sur la dite rue, et un passage de 12 pieds sur est de 123 pieds. On en peut voir un plan, à un aucun temps, et les conditions seront faites de manière à convenir aux acheteurs.

S'adresser à MATHW. BELL, Québec, 22 août 1855. rue St. Pierre.

A VENDRE DE GRE A GRÉ.

LES propriétés suivantes, sises en la Haute-ville de Québec:—

1°—Un maison en pierre, à trois étages, formant le coin sud des rues Ste. Ursule et Ste. Anne, avec remise et écurie en pierre, bâtie depuis deux ans.

2°—Une autre maison en pierre, à deux étages, située rue Ste. Anne, ayant une cour spacieuse, remise et écurie en pierre, et bâtie depuis quatre ans.

Ces maisons sont finies de la meilleure manière et offrent chacune, toutes les commodités désirables pour une nombreuse famille.

Les conditions de vente et termes de paiements seront faciles. Pour plus amples informations, s'adresser au notaire soussigné, en son étude en la Basse-ville, rue St. Pierre.

—AUSSI— ERROL E. LINDSAY, N. P. Québec, le 21e août 1855.

TERRES A FRAMPTON.

LES lots suivants dans le sud dit township sont à vendre, savoir:—N° 6, dans le quatrième rang (la moitié) 4 et 5, cinquième do. 5, sixième do.

S'adresser à WILLIAM BELL, Québec, 19 août 1855. rue St. Pierre.

A VENDRE, des emplacements, près de la Place d'Armes, avec une communication aux étables par derrière.

Les conditions pour le paiement seront faites à la commodité des acheteurs.

Les lots ci-dessus mentionnés méritent particulièrement l'attention des bâtisseurs, en ce qu'ils seront vendus à constitut, si on l'exige.

—AUSSI— HENRY ATKINSON. Québec, 1er juillet 1855.

A VENDRE, à constitut.—De quarante à cinquante

lots de terre ou emplacements en dehors de la porte St. Louis, près des fortifications, étant partie des biens-fonds des héritiers de feu Robt. Dunn, écr. Particularités s'adresser à W. DELERY, notaire, à son bureau, rue St. Pierre, basse ville Québec, où on peut voir un dessein des dits emplacements.

12 août 1855.

A VENDRE A CONSTITUT.—Cette belle et agréable

établissement avec un terrain spacieux, un superbe jardin complanté d'arbres fruitiers, sur le chemin de la Grande Allée, faubourg St. Louis, près des murs de cette ville, connue sous le nom de Moniel Place, la situation en est charmante et toutes les dépendances sont en bon ordre; si quelqu'un désire en faire l'acquisition il doit s'adresser au lieutenant-colonel VASSAL de MONVIEL, qui en est le propriétaire et qui donnera toutes les informations nécessaires, tant qu'aux conditions qu'au prix qu'il demande, quoique cela soit bien au-dessous de ce que cela lui a coûté.—Québec, 27 août 1855.

—AUSSI—

A LOUER, et possession donnée immédiatement, la maison No. 22, rue St. Jean, maintenant occupée par le Dr. Andrews, à qui il faut s'adresser.

26 septembre, 1855.

A LOUER du 1er avril prochain, les vastes

MOULINS à SCIES sur la rivière Ste. Anne, 60 milles de Québec, avec le droit de couper des billots dans la scierie des Grondines, où on peut les avoir en abondance, et bon marché.

S'adresser à P. & D. BURNET, Québec, 20 sept. 1855.

A LOUER, et possession donnée immédiatement.—Cette grande maison à deux étages, en pierre, avec toutes ses dépendances, Haute-ville de Québec, rue Ste. Anne. S'adresser au soussigné, faubourg St. Jean, rue St. Joachim.

—AUSSI— FRANCOIS VOCELLE. Québec, 28 septembre, 1855.

A VENDRE ou à affermer pour un long terme.

Une terre située à l'Ancienne Lorette, à cinq milles de la ville; avec une grande maison finie dans le dernier goût, grange et étable, le tout bâti cette année et dans le meilleur ordre possible, aussi un grand jardin. La situation est une des plus belles dans les environs de Québec et le chemin qui y conduit, à l'exception d'un court espace, est macadamisé.

On pourrait aussi se procurer avec la terre les animaux, voitures et ustensiles d'agriculture nécessaires pour sa culture.

On n'exigera qu'une petite partie du prix comptant et on donnera toutes facilités pour le reste.

S'adresser au propriétaire soussigné.

—AUSSI— ED. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 16 septembre 1855.

A LOUER, et possession donnée immédiatement, si on le demande, le CHANTIER

bien connu et ci-devant occupé par M. Samuel Finch, constructeur de navire; on louera parallèlement les bâtisses y érigées au choix du bailleur.

Et à vendre,

Un emplacement situé au faubourg St. Roch, vis-à-vis du chantier de feu John Goudie, et joignant les prémisses dernièrement occupées par feu Robert Shortis, de quatrevingt pieds de front sur deux cent soixante-et-quatre de profondeur.

S'adresser au propriétaire sur les lieux, St. Roch, 10 sept. 1855. GEO. CAMPBELL.

A VENDRE, au faubourg St. Roch, rue de l'Eglise, une bonne maison de bois à deux étages, de 25 pieds de front sur 30 de profondeur, avec une cour spacieuse et hangar. Pour particularités, s'adresser au propriétaire soussigné.

—AUSSI— MADAME VEUVE RICARVY, Québec, 27 août 1855. rue Haldimand.

A LOUER et possession à être donnée immédiatement, les deux étages supérieurs occupés par le soussigné, dans sa maison rue St. Jean, lesquels sont dans l'état le plus complet de réparation, avec cave, cour, hangar, écuries pour plusieurs chevaux, remises &c. S'adresser à 5 août 1855. Ed. CARON.

A VENDRE et la possession à être donnée

immédiatement, la propriété au faubourg St. Roch, dernièrement occupée comme établissement de moulins à scies par vapeur, avec ou sans la machine à vapeur